



association  
régionale  
la gruyère

seca@fr.ch  
Service des constructions et de  
l'aménagement  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Réf : Nadine Gobet  
nadine.gobet@federation-patronale.ch  
Direct : 026 919 87 52

Bulle, le 14 septembre 2024

F:\Associations & Manifestations\ARG\Politique foncière\PCant2020\_2022\_\_Prises de position  
ARG20240916\_PDCanL\_Prise de position\_PSEM\_ARG.docx

## **Consultation publique sur la modification du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et modification du plan directeur cantonal**

### **Prise de position**

Mesdames, Messieurs,

La révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et la modification du plan directeur cantonal mis en consultation ont retenu toute notre attention. Le projet a été analysé sur la base du PDR et des planifications locales en vigueur. L'ARG soutient les prises de position des communes gruériennes concernées par la révision de cette planification sectorielle. Ainsi, les points suivants appellent une réaction de notre part.

### **Appréciation globale**

La révision du PSEM répond à une nécessité, comme le montrent les nombreuses modifications qu'elle apporte. Notre région est particulièrement concernée par cette planification, puisqu'elle compte, avec la Sarine et la Singine, les principaux gisements du canton. Globalement, la Gruyère présente des secteurs d'extraction bien notés par l'évaluation du PSEM. Notre région regroupe ainsi un tiers des 18 secteurs prioritaires exploitables dans l'ensemble du canton de Fribourg. Cette profusion est d'autant plus frappante dans l'Intyamou, qui regroupe 3 des 6 secteurs prioritaires de la Gruyère. Toute priorité confondue, les 3 communes ne comptent pas moins de 14 des 26 secteurs retenus par la planification dans la région. Cette surabondance de secteurs va à l'encontre de l'objectif du PSEM d'orienter le développement des gravières à l'échelle régionale. Nous demandons que la priorisation des secteurs dans la sous-région de l'Intyamou soit revue en tenant compte des projets d'extension existants.

Nous estimons que les modifications apportées au PSEM pourraient être un peu mieux exposées et justifiées dans le dossier. Un plan des modifications serait bienvenu pour mieux appréhender les différentes raisons qui conduisent, par exemple, au retrait d'un secteur de ressources à préserver ou à l'ajustement de périmètre d'un secteur prioritaire. Les facteurs d'exclusion, voire les notes, des différents secteurs retirés pourraient être communiqués.

### **Conformité au PDR Gruyère**

Neuf gravières sont actuellement en exploitation en Gruyère. À travers la mesure 12 Valorisation des ressources naturelles de la Gruyère, la Région se fixe notamment comme objectif d'améliorer l'autosuffisance régionale dans l'utilisation des ressources naturelles. Le PSEM répond à cet objectif en prévoyant un nombre conséquent de futurs secteurs, bien répartis sur le territoire gruérien.

Nous rendons attentifs au fait que la mesure 11 Valorisation du paysage et des dynamiques naturelles demande que l'exploitation des ressources naturelles de la Gruyère, tels les graviers, se fasse en équilibre avec le maintien et la

valorisation du paysage gruérien. À cet égard, nous constatons que 5 des 6 secteurs prioritaires se situent dans des paysages gruériens de haute valeur, comme le confirme leur inscription en Paysage d'importance cantonale au PDCant (fiche d'objet P1101 et P1107).

### **Variantes 1 et 2**

Il apparaît difficile de se positionner de manière globale sur l'une ou l'autre variante, tant leurs implications sont différentes d'un secteur à l'autre. Des questions de topographie, de typologie de la zone à bâtir ou encore de politique communale entrent en ligne de compte. Néanmoins, il nous paraît judicieux de privilégier la variante 1, plus étendue, afin de laisser aux communes toute la marge de manœuvre nécessaire. Elles pourront dès lors préciser le périmètre dans leur PAL avec une moindre contrainte.

### **Appréciation des secteurs prioritaires en Gruyère**

#### 2121.01 Les Planbus, Haut-Intyamon

- Le secteur offre des réserves conséquentes et peut être considéré comme prioritaire dans le futur. En l'état, son développement n'est néanmoins pas souhaité par la commune, notamment en raison de projets d'extension existants ailleurs dans Intyamon.

#### 2121.02 La Chenauda, Haut-Intyamon

- Situé entre les villages d'importance nationale ISOS de Lessoc et d'importance régionale d'Albeuve, il est à craindre qu'une gravière impacte négativement le patrimoine bâti et paysager régional. La commune de Haut-Intyamon ne souhaite pas permettre le développement de ce secteur.

#### 2123.01 Champ-Vuarin, Botterens

- Le secteur est déjà affecté en zone de gravière et de décharge selon le périmètre de la variante 1 et un projet concret d'extension a été déposé par l'exploitant. Des mesures sont prévues pour limiter la propagation des poussières à la zone d'activités voisine et garantir le maintien du corridor à faune d'importance régionale. La région soutient l'inscription de ce secteur en exploitation prioritaire.

#### 2125.01 La Combe, Bulle

- Le secteur borde un quartier résidentiel sur un kilomètre. Son acceptation sociale semble illusoire. De plus, la future implantation de la manufacture horlogère Rolex à l'ouest du secteur accentue les conflits causés par la poussière émise. Dans la mesure où la commune de Bulle a indiqué n'inscrire aucun des sites retenus par le PSEM sur son territoire, nous demandons sa rétrogradation en ressources à préserver.

#### 2129.01 Le Motau, Corbières

- Ce secteur est le mieux noté du canton. Il fait particulièrement sens car il est situé à proximité du site exploité de Verchaux.

#### 2162.01 La Chenaletta, Bas-Intyamon

- Le secteur pourrait être conflictuel à cause de la proximité avec le village et la zone d'activités locale (notamment en raison de la poussière). Pour le reste, il n'y a pas d'incohérence avec le PDR : aucune extension de la zone à bâtir n'est prévue à cet endroit. À noter le conflit avec le couloir à faune d'importance suprarégionale, en particulier la variante 1.

### **Appréciation des secteurs de ressources à préserver**

- Le secteur 2134.01 La Dâda était précédemment inscrit comme prioritaire au PSEM 2011. Il correspond selon le PSEM 2011 et 2024 à une extension de la gravière La Tana en exploitation. La direction des étapes successives d'exploitation de la gravière La Tana figure au PDCom de Grandvillard. Selon ce dernier, l'extension doit se faire

en direction de La Dâda (secteur de potentiel à court terme). En tant qu'extension, ce secteur bénéficie d'installations existantes et correspond à une suite logique d'exploitation. L'exploitant de la gravière La Tana, Grisoni-Zaugg SA, a soumis au SeCA un projet d'extension sur le secteur La Dâda en juin 2022. Le 12 octobre 2022, le SeCA a rendu un préavis défavorable, suivant le SMO et le SEn qui exigeaient des études et mesures complémentaires. Les différents services ne remettent pas en cause le projet sur le fond, mais demandent de compléter le dossier en vue de sa mise à l'enquête. Dans ces conditions, nous ne comprenons pas les raisons de la rétrogradation de ce secteur en ressources à préserver. Nous demandons que le secteur 2134.01 soit maintenu en secteur prioritaire pour l'exploitation, en cohérence avec le PDCom de Grandvillard et l'existence d'un projet concret d'extension. Dans le cadre des conditions d'exploitation, le renouvellement pérenne des ressources en eau des captages de Grandvillard, qui représente un enjeu cantonal, doit être garanti.

- Le secteur de ressources à préserver 2134.02 Pra de Neirivue entre en conflit avec deux zones d'extension future de la zone à bâtir inscrites aux PDCom de Grandvillard. Étant donné la valeur patrimoniale du village, la commune compte déjà peu d'alternatives pour son développement. Par son accès facile, le secteur concerné présente les meilleures conditions pour un développement du village à moyen terme. Le maintien de ces zones d'extension future de la zone à bâtir est indispensable pour la commune. Nous demandons donc le retrait du secteur 2134.02 du PSEM.
- Secteurs de ressources à préserver 2134.03, 2162.02 et 2162.04 : partiellement ou entièrement en conflit avec le périmètre de protection de l'environnement du site bâti protégé d'importance nationale Estavannens. Les restrictions liées à ces périmètres (proches et étendus) doivent être respectées et une pesée des intérêts est à effectuer. À notre avis, les périmètres des secteurs du PSEM sont à retravailler au regard des périmètres inscrits dans le PAL de Bas-Intyamou. De plus, le secteur 2134.03 entre en conflit, au sud, avec l'ISOS et en particulier le périmètre de protection de l'environnement du site construit d'importance nationale de Grandvillard. Ce périmètre est inscrit au PAZ de Grandvillard.
- Secteurs de ressources à préserver 2129.02 et 2129.03 : ces secteurs sont partiellement en conflit avec le périmètre de protection de l'environnement du site bâti protégé d'importance nationale de Villarvolard. Les restrictions liées à ce périmètre doivent être respectées et une pesée des intérêts est à effectuer. À notre avis, les périmètres des secteurs du PSEM sont à retravailler au regard des périmètres inscrits dans le PAL de Corbières.
- Secteur de ressources à préserver 2162.05 : l'accessibilité pourrait être difficile en raison de la pente et conflictuelle en raison de la traversée de la localité d'Enney.
- Secteur de ressources à préserver 2134.03 : ce secteur est le plus étendu en Gruyère. Étant donné sa note de -17, sa situation dans un paysage très sensible et l'abondance de secteurs en Gruyère, nous préconisons d'en reconsidérer l'étendue pour permettre une évaluation plus favorable.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

### Association Régionale la Gruyère

Le Président :  
Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :  
Nadine Gobet

